



## ARRETE MUNICIPAL N° 034/2021 PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Yvan BRUNIAU, Maire de la commune de BERMERAIN,

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2

Vu la demande en date du 08 novembre 2021 par laquelle la SARL TLT fait connaître qu'il est indispensable de réglementer la circulation des véhicules sur la Rue du Tordoir sur le territoire de la commune de BERMERAIN pour les motifs suivants : Pose de réseau d'AEP et de l'assainissement.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

### ARRETE

**Article 1 :** Au cours de la période comprise entre le 15 novembre 2021 à 8H et le 15 février 2022 à 17h, la circulation des véhicules sera interdite sur la rue du Tordoir sur le territoire de la commune de BERMERAIN, en agglomération, pour le motif susmentionné. Les usagers seront invités à dévier leur itinéraire.

Les travaux se dérouleront entre 8H et 17H.

**Article 2 :** L'entreprise est chargée d'avertir les riverains et de mettre en place la déviation.

**Article 3 :** Le dépôt des matériaux se fera sur le domaine public.

**Article 4 :** Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux : B14 , B6a1, B3. La pose et la maintenance de la signalisation, de jour comme de nuit, seront à la charge de la SARL TLT. .

**Article 5 :** Monsieur Le Maire de la commune de BERMERAIN est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de Solesmes.
- Monsieur Le Directeur de la SARL TLT à Inchy en Cambrésis.

Fait à BERMERAIN, le 09 novembre 2021

Le Maire,

Yvan BRUNIAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la notification et de la publication le 09 novembre 2021